



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 29 FEVRIER 2024

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

- 🏛️ **Projet de loi de règlement n° 09.24** relative à l'exécution de la loi de finances de l'année budgétaire 2022.

Approuvé.

🏛️ **Projets de décrets :**

- Projet de décret n° 2.23.1057** complétant le décret n° 2-17-696 du 11 rabii I 1439 (30 novembre 2017) fixant les modalités de fonctionnement et la composition de l'observatoire des délais de paiement.
- Projet de décret n° 2.24.55** pris pour l'application des dispositions du Dahir n° 1-57-187 du 24 joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité.
- Projet de décret n° 2.23.970** relatif au Conseil national de la pêche et de l'aquaculture continentales.

Approuvés.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- **Nomination** du Directeur de la Planification et de l'Evaluation au Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences – Département de la Formation Professionnelle ;
- **Nomination** de la Directrice de la Formation en Milieu Professionnel au Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences – Département de la Formation Professionnelle ;
- **Nomination** du Doyen de la Faculté des Sciences Dhar El Mehraz à Fès ;
- **Nomination** du Directeur des Aménagements Hydrauliques à la Direction Générale de l'Hydraulique au Ministère de l'Equipement et de l'Eau ;
- **Renouvellement de nomination** du Directeur de la Statistique au Haut-Commissariat au Plan.

*_*_*

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de quatorze (14) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet. Il a été décidé de retenir, quant au principe, trois d'entre elles.